



Parc national  
des Calanques

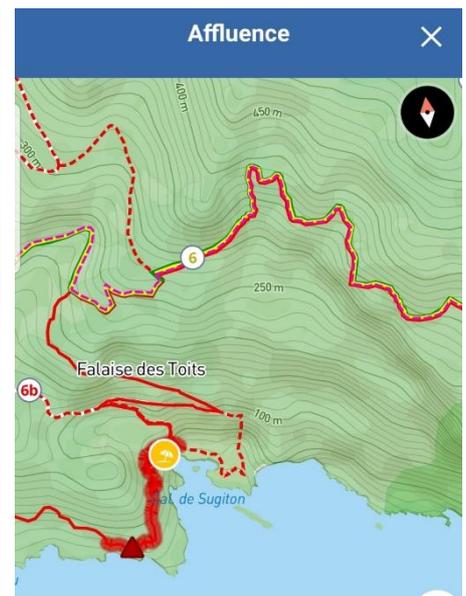
Dossier de presse

09/07/2021

## Accueillir, informer, sensibiliser : lancement de la saison 2021

*Alors que les visiteurs devraient encore une fois être très nombreux sur le territoire cet été, le Parc national et ses partenaires ont développé plusieurs outils pour accueillir, informer, sensibiliser et, in fine, engager les visiteurs dans leur expérience du Parc national.*

*Développement de l'information en temps réel, déploiement de mobilier d'accueil in situ, intervention de troupes de théâtre sont notamment au programme de cet été.*



### Sugiton

Aujourd'hui à 17:34



Forte affluence : amateurs de calme, passez votre chemin. Aidez-nous à protéger les trésors des calanques, évitez les périodes d'affluence et restez sur les sentiers

Contact presse : Zacharie Bruyas  
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17  
[zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr](mailto:zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr)

141, avenue du Prado - Bât A  
13008 Marseille



## Présentation du dispositif saisonnier 2021

Cœur du dispositif d'accueil, d'information et de sensibilisation du Parc national, l'équipe de saisonniers est cette année composée de 47 personnes, présentes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, assurant une présence 7j/7 sur le territoire

Cette année est marquée par le renfort de 12 agents d'accueil de l'Office Métropolitain du Tourisme et des Congrès permettant d'informer les visiteurs sur le territoire et de leur faire découvrir des offres de visite alternatives au Parc national des Calanques.

Les patrouilles des personnels saisonniers viennent compléter les 2 à 3 patrouilles quotidiennes (terrestre et maritime) assurées par les inspecteurs de l'environnement du Parc national.



L'organisation du dispositif permet une présence simultanée maximale de 23 binômes, soit 46 agents. Sur une journée, peuvent être déployés :

- jusqu'à 8 patrouilles d'écogardes (5 à terre, 3 en mer)
- jusqu'à 4 binômes d'écovolontaires
- jusqu'à 5 binômes de gardes régionaux forestiers
- jusqu'à 3 binômes de l'Office de Tourisme
- auxquels s'ajoutent jusqu'à 3 patrouilles d'inspecteurs de l'environnement

59 agents  
saisonniers  
déployés sur  
le terrain

Max. de 46  
agents  
(saisonniers +  
inspecteurs)  
en simultané



## Les différents profils du dispositif saisonnier du Parc national

La procédure de recrutement des saisonniers du Parc national est lancée chaque année à partir de décembre. Les premiers saisonniers arrivent au printemps pour assurer une présence en pré-saison et préparer la haute saison touristique. L'équipe est complète du 1 juillet au 31 août.

Tous les saisonniers reçoivent une formation intensive sur le Parc national et ses enjeux. Les éco gardes sont également formés à la communication engageante par le CPIE côte provençale. Les gardes régionaux forestiers du dispositif mis en place par la Région Sud reçoivent pour leur part une formation spécifique sur le risque incendie.



### **Les écogardes**

Vous les reconnaitrez à leur T-shirt bleu foncé floqué "écogardes" !

**Missions** : sensibiliser les visiteurs à l'environnement et aux enjeux du territoire, orienter et rappeler les bons gestes, répondre aux questions sur les patrimoines du Parc national...

**Où les trouver ?** Ils patrouillent en binôme sur les itinéraires les plus fréquentés et les destinations majeures du Parc national, sur terre comme en mer.

**Profil** : Saisonniers justifiant d'une première expérience dans l'éducation à l'environnement

**Effectifs** : 24



### **Les écovolontaires**

Vous les reconnaitrez à leur T-shirt bleu clair floqué "écovolontaires" !

**Missions** : Accueillir et informer les visiteurs en approche du Parc national sur les conditions d'accès et les bons gestes à adopter

**Où les trouver ?** Portes d'entrée principales du Parc national et dans les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat

**Profil** : Jeunes volontaires justifiant d'une envie d'être utiles au territoire

**Effectifs** : 9



### **Les Gardes régionaux forestiers**

Vous les reconnaitrez à leur polo marron floqué aux couleurs de la Région SUD !

**Missions** : Surveiller des zones sensibles au risque incendie, informer sur les bons gestes à adopter en forêt, renforcer le dispositif de patrouilles du Parc national lors des journées rouges.

**Où les trouver ?** Zones d'interfaces entre ville et nature, là où le risque incendie est particulièrement fort

**Profil** : Saisonniers formés par la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur

**Effectifs** : 14



## Equipements et mobilier (et immobilier !) d'accueil

Des équipements et une gamme de mobilier destinée à l'accueil du public sur le territoire ont été produits au cours de l'année 2020. L'été 2021 est la première saison de test grandeur réelle ! Le dispositif, léger et modulable, permet d'aller à la rencontre du public et se révèle particulièrement adapté à la situation périurbaine du Parc national et à la nécessité de faire face à des flux importants de visiteurs sur un territoire restreint. Il permet de pallier à l'absence de maison de Parc sur le territoire.

### La calanque mobile

Ce véhicule d'animation permet de déployer rapidement des outils sur le territoire du Parc national mais aussi dans les quartiers en interface ville / nature. Ce véhicule contient un banc, deux tables modulables, des sièges, une vitrine d'exposition, un pupitre, une bibliothèque, un écran.



*Dans la pinède, en bord de mer ou aux pieds des immeubles, la Calanque mobile part à la rencontre de tous ses publics*

## La boîte à Calanques

Ces containers arborant l'emblème des Parc nationaux ont vocation à être déployés à quelques grandes entrées du Parc national. Ils permettent aux publics d'identifier facilement des points d'information tenus par les saisonniers et aux saisonniers de déployer facilement du mobilier d'accueil. Une première boîte à Calanques a été installée au Frioul, à proximité du débarcadère de la navette.



## Les stands

Imaginé par le designer marseillais Jérôme Dumetz, les stands modulaires permettent de repérer les saisonniers et de déployer des dispositifs ludiques et d'information.

- Stand ultra-léger, pouvant être emporté dans les sacs à dos, à pied, et déployé au cœur du Parc national : un pupitre avec la carte du territoire, des porte-plaquettes, et une flamme pour être visible
- Stand léger, logeable dans le coffre d'une voiture citadine, à déployer près des zones d'entrée véhiculées : un pupitre, une flamme, une table modulable et des sièges
- Stand complet, permettant d'apporter le Parc national en milieu urbain ou fermé : une skyline de l'île de Riou pour créer une zone d'accueil, une table modulable, des sièges, des portes documents et plaquettes, un pupitre



## Le château de Port Miou, premier lieu d'accueil du Parc national

Réhabilité par la ville de Cassis entre 2017 et 2020, aidée par la fondation du Patrimoine, le château de la calanque de Port-Miou sert aujourd'hui d'écrin à plusieurs services dédiés à l'accueil du public.

La salle haute, dite de la tour du château, est mise à disposition par la Ville de Cassis pour le Parc national des Calanques du 31 mars au 1er novembre chaque année. Cet espace pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes maximum a été pensé et équipé pour un usage mixte : informer le public et lui apporter des éléments d'interprétation des patrimoines du lieu, issu du plan d'interprétation de la calanque réalisé en 2020. Il s'agit de la première année test de ces nouveaux équipements. La salle est ouverte au minimum deux fois par semaine lors de points d'accueil des écocardes sur la calanque, mais également ponctuellement dans le cadre d'animations spécifiques portées par le Parc national ou ses partenaires.



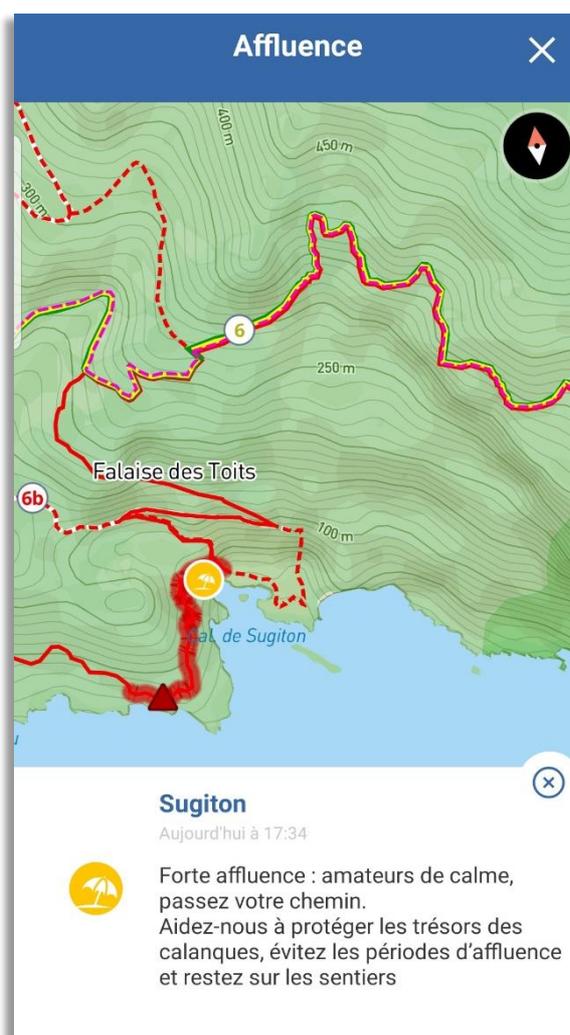
## Le numérique au service de l'information et la sensibilisation

Compte tenu des forts flux de visiteurs importants sur le territoire, les outils numériques constituent un levier essentiel pour toucher le plus grand nombre.

### Développement de l'information en temps réel avec l'appli mobile *Mes Calanques*

Lancée en 2019, l'application mobile *Mes Calanques* publie une nouvelle mise à jour mi-juillet. La principale nouveauté consiste dans la mise à disposition d'une fonctionnalité permettant aux visiteurs de connaître en temps réel le niveau de fréquentation d'une dizaine de sites : fonds de calanques (Sormiou, Sugiton, En Vau, Figuerolles, Mugel), aires de stationnement (parking Napoléon, Logisson) et espaces de mouillage (Sormiou, En Vau).

Concrètement, l'application permet de consulter une carte où les sites concernés sont signalés par une pastille de couleur. Si la pastille est verte, le site connaît une fréquentation modérée. Si la pastille est orange, le site connaît une situation de sur-fréquentation. Si la pastille vire au rouge, un seuil critique est atteint : le site est littéralement saturé. Quand la pastille vire à l'orange ou au rouge, un message incite les visiteurs à reporter leur visite.



Cette nouvelle fonctionnalité est rendue possible grâce à l'équipement du territoire de capteurs intelligents permettant au Parc national d'avoir une image précise et en temps réel de sa fréquentation. La restitution des données de fréquentation auprès du public par l'appli *Mes Calanques* est une façon de préparer au mieux le visiteur et de l'impliquer dans la préservation du site. A l'issue de cette première expérimentation, d'autres API pourraient être développées pour concevoir d'autres formes de restitution de la donnée, notamment via des panneaux d'information en ville par exemple.

L'application *Mes Calanques* dispose également d'un important jeu de cartes en ligne, dont la carte de la nouvelle réglementation du mouillage.

## Expérimentation Waze en partenariat avec la Région SUD et l'Office Métropolitain de tourisme et de congrès



Dans le cadre d'un partenariat avec la Région SUD et l'Office Métropolitain de tourisme et de congrès, une expérimentation est menée avec Waze. Une campagne TakeOver permet d'informer sur la saturation des lieux sur les secteurs de Luminy et des Goudes. Les utilisateurs de Waze sont incités à utiliser le vélo et les transports en commun.

## Un plan média digital pour informer les profils intéressés par la visite des Calanques en amont de leur visite

Le Parc national investit cette année dans un plan média numérique pour capter l'attention des visiteurs ayant montré un intérêt pour la visite des Calanques. L'objectif est notamment d'inciter les visiteurs potentiels à télécharger l'application mobile *Mes Calanques*, conçue comme l'outil de référence pour accéder à l'ensemble des informations nécessaires à une visite respectueuse du site et de sa réglementation. Les publics intéressés par la location de bateau et par la visite des Calanques en bateau seront également ciblés dans le but de les informer sur la réglementation en vigueur et de les inciter à se tourner vers les prestataires agréés par le Parc national.

## Intervention de troupes de théâtre

Cet été deux troupes de théâtre interviendront dans le Parc national des Calanques pour sensibiliser les visiteurs à la fragilité du site et aux bons comportements à adopter tout en suscitant émerveillement et amusement.



La Compagnie L'Art à Bord a imaginé des saynètes mettant en scène deux échassiers. Le duo de Mister Yes et Mister No permettra d'accueillir les visiteurs aux entrées de Parc national et leur livrer quelques gestes essentiels à adopter pour leur sécurité et une cohabitation harmonieuse avec les autres visiteurs et la nature.



La compagnie Bloob interviendra en fond de Calanques. Des performances qui surgiront de l'eau pour interpeler le public présent sur les plages... Le calendrier et le contenu des interventions restera secret afin de préserver la magie du spectacle !



## Campagne bons gestes 2021

Cet été, le parc national reconduit et approfondit une campagne initiée en 2020 sur trois bons gestes attendus des visiteurs.

Six séries de trois panneaux de sensibilisation sont installées sur six sentiers très passants, situés à proximité de grandes entrées du Parc national.

Ces panneaux de sensibilisation temporaires, retirés à la fin de la haute saison, sont complémentaires aux panneaux d'accueil du Parc national et à la signalétique faisant des rappels réglementaires en fonds de calanques.

Les visuels seront également relayés sur les réseaux sociaux et dans l'espace urbain.



## Le flagrant délit de bon geste

Cet été le Parc national reconduit pour la troisième année consécutive l'opération « Flagrant délit de bons gestes ». Les saisonniers auront pour mission de repérer les visiteurs en train de ramasser des déchets et de les inscrire dans le registre des meilleurs visiteurs des Calanques. En fin de saison, 30 gagnants seront tirés au sort et gagneront un lot de 68 euros !

Pour participer, les visiteurs sont également invités à nous faire part de leur prise en postant leurs photos sur les réseaux sociaux avec le hastag #ENFLAG !



Parc national  
des Calanques

# EN FLAG !

Cet été, le Parc national des Calanques instaure le *flagrant délit de bon geste* !  
**Toute personne vue en train de ramasser des déchets pourra être récompensée à hauteur de 68 euros...**  
Pour jouer, attendez d'être pris la main dans le sac ou montrez votre butin aux gardes du Parc national !

L'abandon de déchets dans la nature est un délit, tout contrevenant s'expose à une amende.



## La campagne des Pirates du Plastique suit son cours !



Initiée au Printemps 2021, [la campagne écocitoyenne des Pirates du Plastique](#) suit son cours cet été. Quelques dates à ne pas louper :

- Dimanche 18 juillet : Ramassage éco-citoyen à Port-Pin et En-Vau
- Mercredi 28 juillet : Ramassage éco-citoyen à Sormiou
- Dimanche 1er août : Ramassage éco-citoyen au Mugel et à Figuerolles
- Vendredi 6 août : Ramassage éco-citoyen à Sormiou
- Mercredi 18 août : Ramassage éco-citoyen à la Maronaise
- Dimanche 15 août : Ramassage éco-citoyen à Port-Pin et En-Vau

Pour retrouver la programmation complète, rendez-vous sur : [www.piratesduplastique.fr](http://www.piratesduplastique.fr)



# Effort d'information sur la nouvelle réglementation mouillage et de sensibilisation sur la préservation de la Posidonie

La carte des réglementations maritimes 2021 permet de porter à connaissance les nouvelles règles du mouillage dans les Calanques. Sa diffusion est déjà assurée dans les capitaineries, les clubs nautiques et auprès de nombreux loueurs de bateaux. Elle s'accompagnera de la distribution d'un flyer pour sensibiliser les publics à la préservation de la Posidonie.

**Parc national des Calanques**

**Le Parc national en mer**  
Principales réglementations nautiques  
Édition 2021  
www.calanques-parcnational.fr

**Zones réglementant le mouillage et la navigation**

- Zone d'interdiction aux Engins à Moteur (ZEM)
- Zone d'interdiction de Mouillage, de Stationnement, de Chais (ZMCS)
- Zone d'interdiction de Mouillage (ZIM)
- Zone de mouillage de 15 à 30 m
- Zone de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL)
- Zone de Mouillage pour les navires de moins de 10 m
- Zone de Mouillage Uniquement à la Bourée (ZMU)
- Zone de Mouillage Uniquement à la Bourée (ZMU)
- Chenal réservé aux planches à voile et aux surfers
- Chenal réservé aux planches à voile et aux surfers (ZCPS)
- Chenal réservé aux véhicules nautiques à moteur (ZCVM) pour éviter ou retarder le mouillage
- Chenal réservé aux véhicules nautiques à moteur (ZCVM) pour éviter ou retarder le mouillage
- Chenal d'accès aux ports
- Chenal réservé à 3 navires dans la bande des 300 m
- Chenal réservé à 3 navires dans la bande des 300 m

**Règles de mouillage et de repes**

- Mouillages proches pour la plongée
- Règles de repes pour repes en difficulté

**Autres principales réglementations en mer**

- Zone de déballastement interdite sur l'arrière du R/V
- Zone interdite d'accès (forme aquatique)
- Zone de protection archéologique
- Zone d'interdiction des déchets de Plastique
- Zone de Non-Polluement (ZNP)
- Zone de mouillage interdite à tout usage (zone d'accès portuaire)
- Bande de balisage des zones de mouillage

**Habitat marin d'intérêt patrimonial**

- Habitat de Posidonie
- Coralligène

**Cas réglementé à la lanque de Port-Miou**

Actes interdits aux navires de plus de 12 m hors tout  
Actes interdits aux navires de plus de 20 m hors tout, sauf dérogatoires  
Sens de navigation

**Réglementation à la lanque de Port-Miou**

Actes interdits aux navires de plus de 12 m hors tout  
Actes interdits aux navires de plus de 20 m hors tout, sauf dérogatoires  
Sens de navigation

## Révélez vos super-pouvoirs !

Un écosystème précieux est menacé : vous avez le pouvoir de le sauver !

- La Posidonie est une plante sous-marine que l'on trouve uniquement en Méditerranée
- Les prairies sous-marines qu'elle forme abritent une biodiversité foisonnante
- Les scientifiques l'ont désignée comme l'un des écosystèmes les plus riches du monde

... mais la Posidonie va mal et sa disparition s'accélère !

**-20%** de Posidonie en quelques dizaines d'années

Principale menace : le mauvais ancrage des bateaux



## Pour sauver la Posidonie, j'utilise mes 5 super-gestes !

- Je me renseigne sur la réglementation du mouillage et je la respecte.
- J'ancre sur des zones sableuses, repérables à leur couleur claire.
- Je mouille une longueur de chaîne de trois fois la hauteur d'eau.
- J'évite de jeter l'ancre avec le moteur enclenché en marche arrière toute.
- Je remonte mon ancre à l'aplomb du bateau, si possible à l'aide d'un orin\*  
\*orin = bouée attachée à l'ancre



Pour en savoir + sur la Posidonie, flashez ce code



Pour consulter la réglementation, téléchargez l'appi Mes Calanques ! Et pour identifier les zones sableuses, téléchargez l'appi Donia !